

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	
9 février 2026	
DATE DE CONVOCATION	
1 ^{er} février 2026	
DATE D’AFFICHAGE	
12 février 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	24
PROCURATION(S)	8
VOTANTS	32
QUORUM	17
Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité	
Certifiée conforme et exécutoire. Notifiée aux intéressés.	
Le Maire	

Le **NEUF FÉVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT, GUILLON.
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM COPLO, GASSA, SABIRI et Mmes DUVALLET, DORDAIN, LOUBASSOU, DELIENCOURT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme DUVALLET à M. LEGO, Mme DORDAIN à M. JAMET, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, M. COPLO à Mme ROUSSELIN, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à M. BALUT, M. SABIRI à M. MARC, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à M. NDIAYE.

M. Baptiste GODEFROY
est nommé Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, LHERNAULT, BOUTTIER, BARRY, MARQUE et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, LE FAUCHEUR, JÉGU, ZAPPIA.

Délibération N°03

AFFAIRES SCOLAIRES – LYCÉE MARC BLOCH –

ORGANISATION D’UN SÉJOUR LINGUISTIQUE -

ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION - AUTORISATION

Mme Béatrice Deboissy expose au Conseil municipal,

Le lycée Marc Bloch propose un cursus de classe européenne Espagnol.

Chaque année, un séjour de découverte est organisé afin de permettre aux élèves de s’immerger dans la culture ibérique. Cette année, il aura lieu du 24 au 31 mars sur l’île de Tenerife.

Ce séjour prend une nouvelle ampleur en 2026 : pour la première fois les élèves seront reçus chez l’habitant où ils pourront rencontrer un correspondant de leur âge qu’ils accueilleront à leur tour au mois de mai.

La Ville est sollicitée pour accorder une subvention permettant le financement du transport des 17 élèves et de leurs deux accompagnants entre le lycée et l’aéroport de Roissy-Charles de Gaulle à l’aller et au retour comme elle l’a fait en 2024 et en 2025 pour un montant de 1 360 €.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ATTRIBUE** au lycée Marc Bloch **une subvention de 1 360 € pour participer aux frais de transport** entre la Ville et l'aéroport pour ce séjour linguistique.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

